

Objet: Aide médicale à mourir - Douloureux anniversaire

Québec, le 10 mars 2019

Honorable ministre de la Justice David Lametti
Ottawa

Aujourd'hui le 10 mars, c'est le 2e anniversaire du décès de mon cher fils Sébastien; lisez son avis de décès, ci bas*. Comme vous le savez peut-être, Sébastien s'est rendu en Suisse pour mourir par suicide assisté en 2017; avec sa fille, je l'ai courageusement accompagné, le respectant jusqu'au bout de sa vie. Bien que lourdement handicapé par la sclérose en plaques dont il souffrait depuis 17 ans, mon fils ne pouvait pas obtenir l'aide médicale à mourir (AMM) chez lui, à Québec, au Québec. Il était rendu à la fin de SA vie de souffrances mais il n'était pas « en fin de vie ». Lisez son histoire, vivez notre histoire**.

J'ai bien tenté à travers de nombreuses démarches (témoignages dans les médias, rencontres avec nos élus fédéraux (Jean-Yves Duclos, Joël Lightbound et Mathieu Bouchard, conseiller principal de monsieur Trudeau, etc.) de tenir la promesse que je lui ai faite, avant sa mort. Je me suis engagée à faire en sorte que ce terrible parcours d'aller mourir à l'étranger, loin de sa famille et de ses soignants, ne se reproduise plus au Canada. Deux ans plus tard, les grands souffrants aptes adultes qui souhaiteraient obtenir l'AMM demeurent exclus par la Loi C-14 et condamnés à supporter l'insupportable ou à opter pour des solutions violentes et inhumaines pour finir de souffrir. De plus, des personnes souffrant d'handicaps graves (Gladu-Truchon) doivent porter l'odieux d'un procès ignoble et inhumain contre nos gouvernements pour avoir le droit d'obtenir l'AMM. Les plaidoiries de ce procès ont pris fin le 28 février dernier; le jugement ne devrait pas tarder, car, selon moi, l'évidence paraît des plus claires, à la lumière de la conclusion unanime de l'Arrêt Carter.

Monsieur le ministre, je m'adresse respectueusement à vous pour vous implorer de faire tout en votre pouvoir pour corriger sans plus de délai cette situation inhumaine, injuste et discriminatoire. Le plus simple, c'est que dès maintenant vous demandiez et que vous receviez au plus tôt l'avis de la Cour suprême sur la Loi C-14 sur l'aide médicale à mourir. L'avis reçu, ce qui ne saurait tarder, la mise à jour et l'harmonisation de nos lois fédérale et québécoise auront lieu. La clarté juridique enfin optimale apporterait sécurité et sérénité, tant chez les finissants de la vie que chez leurs proches et que chez leurs soignants. Tout cela honorerait tellement plus notre compassion et notre humanité.

Ma promesse tenue, je pourrais davantage vivre mon deuil dont vous pouvez vous en imaginer toute l'intensité.

Savoir que les Sébastien ainsi que les Gladu et les Truchon canadiens n'auront plus à aller en Suisse pour y terminer dignement et librement leur vie me donnera davantage l'énergie vitale nécessaire pour une vie plus sereine .

Je termine en vous félicitant pour votre nomination au ministère de la Justice, le 14 janvier dernier, confiante que vous serez à la hauteur de votre Fonction.

J'apprécierais grandement de recevoir un signal de votre part me confirmant que vous avez bien reçu et lu cette lettre qui vous a été adressée directement et personnellement avec l'espoir d'une réponse favorable.

En vous saluant respectueusement et pleine d'espoir,

Margo Ménard

Une maman aimante qui a aidé son fils unique à préparer son suicide assisté à l'étranger.

* <https://www.coopfuneraire2rives.com/avis-de-deces/sebastien-gagne-menard-140145/>

**<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/aide-medicale-a-mourir-la-detresse-muselee-6564fa7f81096f5142350d6aa7eb423d>